

NON à l'expulsion hors de France de M. Ahmed ALI ! NON à la dispersion d'une famille !

Ahmed ALI a 31 ans. Egyptien, il est arrivé en France fin 2017 après avoir vécu l'enfer en Libye où il était parti travailler pour tenter d'améliorer les conditions de vie de sa famille. Victime de passeurs libyens, il a été secouru par un navire venant en aide aux migrants en détresse en Méditerranée. Il a traversé l'Italie pour venir en France. Il espérait pouvoir démarrer une autre vie dans la patrie des Droits de l'Homme. Il a fait venir sa femme et son premier fils dès que cela lui a été possible, en janvier 2020.

Les deux parents montrent une grande volonté de s'intégrer, à l'école et dans le voisinage où ils ont tissé des liens très forts. Ahmed travaille très souvent sur des chantiers dans le bâtiment. La famille est autonome sur le plan financier et finance elle-même son logement.

Le 9 novembre 2020, à la suite d'un contrôle d'identité au métro Les Courtilles, Ahmed a été interpellé et conduit au commissariat, bien qu'il n'ait commis aucun délit. Son seul défaut est de ne pas avoir encore réussi à obtenir que la France lui délivre un titre de séjour. Conduit en centre de rétention administrative (CRA), M. ALI a été libéré par le juge des libertés et de la détention (JLD), qui a constaté qu'il avait été retenu à tort.

Malgré tout, la préfecture de Nanterre en a profité pour remettre à Ahmed une obligation de quitter le territoire français (OQTF) assortie d'une interdiction de retour (IRTF) d'un an. Son passeport étant entre les mains de la police, **M. ALI est toujours sous la menace d'une expulsion**, même si un appel a été fait auprès du tribunal administratif.

M. Ahmed ALI a fait le choix de vivre en France avec sa famille. Ce n'est pas lui qui est en faute, c'est la loi française (le CESEDA) qui est aberrante. Elle exige des étrangers qu'ils prouvent plusieurs années de vie et de travail en France pour leur accorder un titre de séjour. Mais elle tente de les expulser lorsqu'elle a l'occasion de constater qu'ils n'ont pas encore l'autorisation administrative de séjourner en France.

Nous, parents, enseignants, citoyens, refusons l'expulsion de M. Ahmed ALI, nous demandons la levée de l'OQTF et de l'IRTF qui le frappent. Il doit pouvoir rester en France auprès de sa femme et de ses enfants.

**POUR SOUTENIR AHMED Ali et sa famille
RASSEMBLEMENT DEVANT LA MAIRIE DE COLOMBES
SAMEDI 5 DECEMBRE A 10H30**



NON à l'expulsion hors de France de M. Ahmed ALI ! NON à la dispersion d'une famille !

Ahmed ALI a 31 ans. Egyptien, il est arrivé en France fin 2017 après avoir vécu l'enfer en Libye où il était parti travailler pour tenter d'améliorer les conditions de vie de sa famille. Victime de passeurs libyens, il a été secouru par un navire venant en aide aux migrants en détresse en Méditerranée. Il a traversé l'Italie pour venir en France. Il espérait pouvoir démarrer une autre vie dans la patrie des Droits de l'Homme. Il a fait venir sa femme et son premier fils dès que cela lui a été possible, en janvier 2020.

Les deux parents montrent une grande volonté de s'intégrer, à l'école et dans le voisinage où ils ont tissé des liens très forts. Ahmed travaille très souvent sur des chantiers dans le bâtiment. La famille est autonome sur le plan financier et finance elle-même son logement.

Le 9 novembre 2020, à la suite d'un contrôle d'identité au métro Les Courtilles, Ahmed a été interpellé et conduit au commissariat, bien qu'il n'ait commis aucun délit. Son seul défaut est de ne pas avoir encore réussi à obtenir que la France lui délivre un titre de séjour. Conduit en centre de rétention administrative (CRA), M. ALI a été libéré par le juge des libertés et de la détention (JLD), qui a constaté qu'il avait été retenu à tort.

Malgré tout, la préfecture de Nanterre en a profité pour remettre à Ahmed une obligation de quitter le territoire français (OQTF) assortie d'une interdiction de retour (IRTF) d'un an. Son passeport étant entre les mains de la police, **M. ALI est toujours sous la menace d'une expulsion**, même si un appel a été fait auprès du tribunal administratif.

M. Ahmed ALI a fait le choix de vivre en France avec sa famille. Ce n'est pas lui qui est en faute, c'est la loi française (le CESEDA) qui est aberrante. Elle exige des étrangers qu'ils prouvent plusieurs années de vie et de travail en France pour leur accorder un titre de séjour. Mais elle tente de les expulser lorsqu'elle a l'occasion de constater qu'ils n'ont pas encore l'autorisation administrative de séjourner en France.

Nous, parents, enseignants, citoyens, refusons l'expulsion de M. Ahmed ALI, nous demandons la levée de l'OQTF et de l'IRTF qui le frappent. Il doit pouvoir rester en France auprès de sa femme et de ses enfants.

**POUR SOUTENIR AHMED Ali et sa famille
RASSEMBLEMENT DEVANT LA MAIRIE DE COLOMBES
SAMEDI 5 DECEMBRE A 10H30**

